

EDITO

Le mois de mai est sans doute l'un des mois les plus poétiques de l'année. Il symbolise le mieux le printemps : arbres en fleurs, douceur printanière, travaux agricoles et au jardin... En même temps nous voyons à quel point ce rythme naturel est fragile, jamais un hiver n'aura été aussi chaud et aussi peu pluvieux.

Nous sommes d'ailleurs déjà en vigilance sécheresse et il appartient à chacun d'adopter les bons gestes pour une gestion économe de ce bien précieux. Il nous revient collectivement et individuellement d'agir pour limiter ce dérèglement climatique auquel nous faisons face.

Mai est aussi le mois où la vie collective redevient plus intense avec de belles occasions de nous retrouver avec l'omelette offerte aux habitants par les Zazous, la commémoration du 8 mai, le ludomobile, les fermes qui ouvrent leurs portes.....Profitez !

Danielle VACHON

AGENDA MAI

Dimanche 1 : Fête de la Rigotte et du vin à Condrieu

Mercredi 3 : Permanence gratuite INFO ENERGIE à Condrieu (bât Les Eclats face mairie), sur RV : Tél. 04 37 48 25 90

Mercredi 3 de 14h à 16h : Permanence gratuite de l'architecte conseil du Parc du Pilat à Condrieu (Bâtiment Les Eclats face à la mairie /chaque 1er mercredi du mois) Tél : 04.74.87.52.01

Dimanche 7 de 8h à 12h : Omelette offerte aux habitants par les Zazous à la salle des fêtes

Lundi 8 à 11h : Commémoration de la fin de la 2e guerre mondiale

Du mardi 9 au vendredi 12 : Collecte des films et ficelles agricoles à la coopérative Oxyane au Pilon

Vendredi 12 de 10h à 18h : Journée jeux avec le ludomobile à la salle des fêtes

Samedi 13 de 10h à 18h : Printemps des fermes sur le territoire

Vendredi 19 : Fermeture de la mairie (pont de l'Ascension)

Lundi 22 : Pétanque concours officiel vétérans en doublette mixte (réservé aux licenciés > 55 ans)

JUIN

Vendredi 2 de 10h à 18h : Journée jeux avec le ludomobile à la salle des fêtes

Vendredi 2 : Fêtes des voisins

Dimanche 4 : Fête des mères

Dimanche 18 : Fête des pères

Vendredi 9 : Concert de l'Harmonie de l'Ozon proposé par l'Association Culturelle

Lundi 12 : Pétanque concours officiel vétérans en triplette mixte (réservé aux licenciés > 55 ans)

Vendredi 23 : Fête de la musique devant la mairie

Vendredi 23 à 18h30 : Réunion d'information sur le compostage et distribution de composteur à l'Espace P, Bret au Fautre, Trèves

Lundi 26 : Pétanque concours officiel vétérans en doublette (réservé aux licenciés > 55 ans)

Mercredi 28 à la tombée de la nuit : Ciné été aux Haies (dans la cour de l'école)

Vendredi 30 : Kermesse du Sou des Ecoles

ACTUALITES

Retrouvez les actualités du village :

1/ sur la page Facebook « Les Haies » :

<https://www.facebook.com/leshaies69420/>

2/ et sur l'appli illiwap

Lecture libre sur internet sans création de compte Facebook.



Mairie des HAIES

450, rue des Champs Blancs

69420 LES HAIES

Tél : 04.74.56.89.99

mail : mairie@leshaies.fr

Horaires d'ouverture de la mairie :

Le lundi de 13h30 à 17h

Le mardi de 8h30 à 12h

Le mercredi de 13h30 à 17h

Le vendredi de 16h30 à 19h (permanence du maire et des adjoints)

INFORMATION FISSURES

Des fissures sont apparues récemment sur votre maison ?

Celles-ci peuvent être dues à la sécheresse.

Afin de répertorier les habitations concernées, chaque propriétaire peut déclarer ces dommages à la mairie.

Un dossier sera alors déposé auprès de la Préfecture du Rhône pour une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle.

Si les épisodes de sécheresse ont fragilisé votre maison, vous pouvez obtenir une indemnisation. Cependant, pour que le sinistre soit pris en compte, il faut que le bien soit situé dans une zone qui a fait l'objet d'une reconnaissance de catastrophe naturelle.

Ensuite, le sinistre doit être déclaré à votre assureur au plus tard dans les 10 jours qui suivent la parution de l'arrêté reconnaissant l'état de catastrophe naturelle au Journal officiel.



Crédit-photo: carbouyal/123RF

PERISCOLAIRE

Bienvenu à Guillaume DEBOOM, habitant des Haies, qui remplace Lindsay Emmanuelli pendant son arrêt, à son poste à la garderie.

Il assure ainsi les 3 services de garderie du matin, midi et soir depuis début avril jusqu'à début juillet.



1 GROUPE SOS

PROJET CAFE MULTI SERVICE

Le projet de café multi service avance. Les élus ont eu plusieurs réunions avec 1000 CAFES qui sera aux côtés de la mairie pour la réalisation de ce beau projet dans notre village.

LICENCE IV

La mairie des Haies a une licence IV. Pour pouvoir l'exploiter, une élue, Roselyne Perier a suivi une formation de 2,5 jours à l'issue de laquelle un permis d'exploitation lui a été délivré. Cette formation vise à permettre aux exploitants de débits de boissons de mieux appréhender les obligations et réglementation qui leur incombent en matière de vente d'alcool. C'est cette licence qui sera utilisée dans le futur café multiservice.

Une prochaine animation organisée par la mairie permettra de l'exploiter.

LOCAL

Les élus ont rencontré plusieurs architectes en mars. Ces derniers vont transmettre des devis pour une première étude permettant une esquisse, un planning et un chiffrage pour la construction d'un local.



((Suivez l'actualité de la commune))

01 Téléchargez l'appli

02 Recherchez le nom de votre commune

03 Cliquez sur « suivre »

**Vous êtes abonné !
Vous recevez toute l'actualité !**

www.illiwap.com

APPLI DISPONIBLE SUR



GRATUITE
SANS PUBLICITÉ
SANS INSCRIPTION

INFO MAIRIE

COMMUNICATION : La nouvelle application ILLIWAP

Vous êtes déjà +112 à avoir téléchargé l'application illiwap, à suivre LES HAIES, et à recevoir nos actualités et nos alertes en temps réel !

Nous sommes équipés d'illiwap depuis seulement début février, merci donc pour votre confiance et votre mobilisation.

illiwap est un outil simple d'utilisation, parlez-en autour de vous pour que l'ensemble des foyers de la commune puisse être informé et alerté en temps réel.

Faites connaître ILLIWAP autour de vous : c'est gratuit, sans inscription et sans publicité !

👉 Téléchargez l'application sur votre téléphone, recherchez la commune LES HAIES et cliquez sur "s'abonner" pour recevoir toutes les alertes, actualités, événements organisés sur votre commune !

OBLIGATION DE DECLARATION D'UN BIEN IMMOBILIER

Tous les propriétaires sont soumis à une nouvelle obligation déclarative en 2023.

Depuis le 1er janvier et jusqu'au 30 juin 2023 inclus, tous les propriétaires de biens immobiliers, particuliers ou personnes morales, d'une résidence principale, secondaire, d'un bien locatif ou vacant, doivent déclarer l'occupation de leurs logements sur l'espace «Gérer mes biens immobiliers» du site :

<https://www.impots.gouv.fr/accueil>

Qui est concerné ?

Cette obligation déclarative concerne tous les propriétaires, particuliers et entreprises, de biens immobiliers à usage d'habitation :

- propriétaire indivis ;
- usufruitiers ;
- sociétés civiles immobilières (SCI).

A savoir :

En cas de non-déclaration, d'erreur, d'omission ou de déclaration incomplète, une amende d'un montant forfaitaire de 150 € par local pourra être appliquée.

Pour plus d'information, rendez-vous sur le site des services publics :

https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A163362?tor=EPR-100&fbclid=IwAR3FB132v-8VHI38KPjWOjry22K7v8FmVLbUEZLdBhtq_6V_dPOTfIpoejA

**Vous êtes propriétaire d'une résidence principale ?
D'une résidence secondaire ?
D'un bien locatif ?**

Depuis janvier 2023, chaque propriétaire doit renseigner qui habite dans sa ou ses propriétés via Gérer mes biens immobiliers sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)*

VOIRIES

Courant avril, avec l'aide financière de Vienne Condrieu Agglomération, qui a la compétence Voiries, des travaux d'entretien de plusieurs de nos chemins communaux ont eu lieu :

- Chemin de Buzat
- Route de Timbout
- Dernière partie du chemin de la Grosse Grange
- Un tronçon sur le chemin de Beau Soleil



TRAVAUX SUR LE RESEAU SEPARATIF DES EAUX PLUVIALES

Vienne Condrieu Agglomération, qui a la compétence Assainissement, a réalisé des travaux de mise en réseau séparatif des eaux pluviales.

Les grilles qui sont sur la traversée du village étaient jusqu'à maintenant raccordées au réseau d'eau usée.

Ces travaux ont pour objectif de réduire la quantité d'eau à traiter par la station d'épuration pour moins la saturer, notamment en cas de forte pluie.

Ici commence la mer, ne rien jeter !

La mairie et l'Agglo souhaitent sensibiliser les citoyens à la qualité des eaux de pluie qui ruissellent dans la rue.

Ces grilles d'eaux pluviales ne sont pas des bouches d'égout. Le réseau séparatif des eaux pluviales est conçu pour recevoir exclusivement les eaux de ruissellement comme la pluie et la fonte de neige qui rejoignent directement un ruisseau puis un fleuve puis la mer.

Ainsi les mégots et autres déchets jetés près des avaloirs d'eaux pluviales partent directement à la mer sans être traités en station d'épuration.

Adoptez des gestes simples pour préserver l'eau : ne plus rien jeter (mégot...), ne rien vider (eau de rinçage de travaux, solvants, peintures, ...).

Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La grille d'eau pluviale collecte **l'eau de pluie** qui ruisselle sur la chaussée. Elle conduit directement et **sans traitement à la rivière** la plus proche, **puis à la mer.**



CHEMINS RURAUX

Il est expressément demandé aux agriculteurs de respecter les accotements et les propriétés privées.

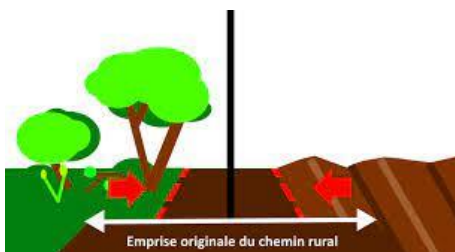
Les voiries abîmées sont réparées à la charge du contribuable, c'est pourquoi il semble important de rappeler qu'on ne laboure pas à moins de :

- 60 cm d'une voie communale
- 100 cm d'une voie départementale

Trop d'abus ont été constatés sur les accotements.

Il convient aussi de souligner que certains agriculteurs sont irréprochables sur le sujet.

L'article D.161-14 du code rural dispose qu'« il est expressément fait défense de nuire aux chaussées des chemins ruraux et à leurs dépendances ou de compromettre la sécurité ou la commodité de la circulation sur ces voies » et « 3° De labourer ou de cultiver le sol dans les emprises de ces chemins et de leurs dépendances ».



INFO MAIRIE

Syndicat Intercommunal Sport et Culture - Les Haies - Longes – Trèves

TARIF DE LOCATION DE L'ESPACE PIERRE BRET AU FAUTRE - 2023

Se renseigner en mairie.

PARTICULIERS HABITANT LES 3 COMMUNES ADHERENTES

et les enfants qui sont partis et dont leurs parents résident les 3 communes

	LOCATION Tarif au 15/03/2023
Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi 15h au lendemain 7h	381 €
Du Samedi - 8h au Dimanche - 19h	946 €
Du Vendredi - 13h au Dimanche - 19h	1 164 €
Jours fériés hors week-end	550 €
Jours avant et après jours fériés	294 €

ASSOCIATIONS AYANT LEUR SIEGE SUR LES 3 COMMUNES

	LOCATION Tarif au 15/03/2023
Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi 15h au lendemain 7h	228 €
Du Samedi - 8h au Dimanche - 19h	511 €
Du Vendredi - 13h au Dimanche - 19h	621 €
Jours fériés hors week-end	312 €
Jours avant et après jours fériés	294 €

PARTICULIERS (EXTERIEURES AUX 3 COMMUNES),

ASSOCIATIONS AYANT LEUR SIEGE A L'EXTERIEUR DES 3 COMMUNES

	LOCATION Tarif au 15/03/2023
Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi 15h au lendemain 7h	684 €
Du Samedi - 8h au Dimanche - 19h	1 816 €
Du Vendredi - 13h au Dimanche - 19h	2 251 €
Jours fériés hors week-end	1 023 €
Jours avant et après jours fériés	550 €

ACCES AUX DECHETERIES POUR LES PROFESSIONNELS : Evolution des tarifs à partir du 2 mai 2023

Les déchèteries sont des lieux destinés en priorité aux usagers particuliers du territoire.

L'Agglomération n'a aucune obligation vis-à-vis des déchets produits par les professionnels. Néanmoins, un service facultatif leurs est proposé, sous certaines conditions.

Afin de répondre aux besoins des professionnels (commerçants, artisans, etc.) dont le siège social se trouve sur le territoire, Vienne Condrieu Agglomération leur ouvre ses équipements sous certaines conditions techniques et financières.

L'accueil des professionnels dans les 5 déchèteries de l'Agglo est autorisé sous conditions de volume et moyennant la présentation de tickets de déchèteries prépayés.

A partir du 2 mai 2023, afin de maintenir l'objectif d'un équilibre entre les coûts réels et les tarifs proposés, il est prévu :

- De passer la valeur du ticket prépayé de 12 € TTC à 15 € TTC
- D'augmenter de 4 à 5 le nombre de tickets demandés par m3 d'encombrants

Le nombre de tickets dépend de la nature du déchet (encombrants, déblais, gravats, végétaux, bois, etc.).

Compte tenu de la forte augmentation des prix que nous subissons sur les filières de traitement, nous vous invitons à être particulièrement vigilant au tri de vos déchets pour minimiser l'impact de cette hausse.

POUR RAPPEL :

- * Les apports des professionnels sont interdits les samedis.
- * Les tickets de déchèterie sont délivrés à :
 - Vienne Condrieu Agglomération - Espace Saint-Germain - Bâtiment Antarès
30, avenue Général Leclerc - 38200 Vienne - Tél 04 74 78 32 10
 - Mairie d'Ampuis - 11, boulevard des Allées - 69420 Ampuis - Tél 04 74 56 04 10
- Pour des raisons de sécurité, aucun paiement ne peut se faire sur les déchèteries.

Plus d'info sur le site de l'Agglo : <https://www.calameo.com/read/00574827889770681bea5>



Le compostage : *Une solution pour réduire les déchets et produire un engrais naturel !*

Chaque habitant de Vienne Condrieu Agglomération produit près de 240 kg d'ordures ménagères par an dont un tiers est compostable.

À partir de décembre 2023, tous les habitants devront bénéficier d'une solution de tri à la source des déchets alimentaires. Aussi, l'Agglo propose une solution adaptée à chacun avec la mise à disposition **gratuite de composteurs individuels, lombricomposteurs et composteurs partagés.**



En maison
avec jardin



En pied d'immeuble
ou en établissement



En
appartement

Quelque soit la solution, l'Agglo est présente pour vous conseiller et vous accompagner dans l'utilisation du dispositif que vous aurez retenu.

Le **vendredi 23 juin 2023 à 18h30, à l'Espace Pierre BRET, Le Fautre, à Trèves**, l'Agglo organise une session de formation et distribution de composteurs individuels aux habitants des communes des Haies, de Longes, d'Echalas, de Saint Romain En Gier et de Trèves.

Après ce temps d'échange, une distribution de composteurs individuels sera organisée auprès des habitants **préalablement inscrits.**

Prochainement, un courrier vous sera envoyé, vous invitant à vous inscrire sur le site internet de Vienne Condrieu Agglomération ou à renvoyer le bulletin d'inscription qui sera joint au courrier.

Retrouvez dès à présent, les tutos et les informations concernant le compostage sur : <https://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr/valoriser-et-preserver/dechets/je-composte>



CONCERTATION PLPDMA

Concertation publique du 18 avril au 30 mai 2023

Dans le cadre de l'élaboration de son Programme Local De Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), l'Agglo vous invite à soutenir et commenter les actions qui vous semblent pertinentes, réalistes et réalisables sur le territoire.

Comment est organisé le PLPDMA ?

Le PLPDMA est structuré autour de 7 axes thématiques déclinés en 33 actions.

Afin d'être adapté au contexte local, cette proposition de plan d'action est issue des éléments de diagnostic des quantités de déchets produits sur le territoire, des échanges avec les partenaires concernés et des résultats des enquêtes réalisées auprès du public entre juin et novembre 2022.

Comment participer ?

Rendez-vous sur la plateforme participative Vienne Condrieu Concertation pour découvrir le programme d'actions et choisir les actions qui vous semblent prioritaires.

<https://ditesnoustout.fr/dechetseteconomiecirculaire>

Consultez le programme d'actions sur la plateforme :

<https://ditesnoustout.fr/download/file/invitation/programme-actions-plpdma.pdf>

Le saviez-vous ?

Aujourd'hui, sur l'Agglo, un habitant produit près de 240 kg d'ordures ménagères par an. L'objectif est de tendre vers 115 kg d'ordures ménagères par an par habitant.

Dans les ordures ménagères, nous devrions trouver seulement des déchets qui ne peuvent pas être recyclés ou valorisés (les débris de vaisselle, les plastiques non emballages, les produits d'hygiène - essuie-tout, serviette hygiénique...).

Pourtant, on trouve encore des emballages, du verre, des papiers, des cartons, du textile... dans les bacs gris d'ordures ménagères. Triés selon les consignes de tri actuelles, ils pourraient être recyclés. De plus, nous pouvons agir pour réduire la quantité d'ordures ménagères, par exemple en réduisant le gaspillage alimentaire, en achetant en vrac, en pratiquant le compostage, en privilégiant le réemploi...

VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION



Plan Climat Air Energie Territorial

Un Plan climat pour le territoire de Vienne Condrieu Agglomération

CONCERTATION PLAN AIR CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Concertation publique du 21 avril au 21 mai 2023

Vienne Condrieu Agglomération s'engage depuis de nombreuses années sur la transition écologique avec son premier Plan Climat Énergie volontaire en 2012 puis son engagement pour devenir Territoire à Énergie Positive (TEPOS) dès 2015.

Le Plan Climat Air Energie Territorial est un projet territorial de développement durable.

A la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- La sobriété énergétique, le développement des énergies renouvelables
- La qualité de l'air
- L'adaptation au changement climatique, etc

L' Agglo s'engage avec ce plan à mener 90 actions organisées selon 29 objectifs stratégiques et 11 grands axes stratégiques sur la période 2023-2028.

Le dossier complet est mis à disposition sur la plateforme numérique Vienne Condrieu

Concertation : <https://vienncondrieuconcertation.ditesnoustout.fr/>

A l'issue de cette consultation, le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis du public, avant son approbation par le conseil communautaire.

VOUS SOUHAITEZ DONNER VOTRE AVIS ?

Du 21 avril au 21 mai 2023, faites part de vos avis, observations ou contributions sur le Plan Climat Air Energie Territorial.

Vous pouvez :

- Télécharger la synthèse du PCAET ou consulter le document en version papier au siège de l' Agglo : <https://ditesnoustout.fr/vca-pcaet/>

Puis :

- Adresser un courriel à l'adresse suivante : planclimat@vienn-condrieu-agglomeration.fr
- Utiliser la boîte à idées mise à disposition dans l'onglet "participer" de la plateforme de concertation : <https://vienncondrieuconcertation.ditesnoustout.fr/>

BRUITS DE VOISINAGE



Quand puis-je faire mes travaux bruyants
de jardinage et bricolage ?

LE BON VOISINAGE, C'EST PRÉCIEUX !

Afin d'assurer un cadre de vie agréable pour chacun, respectons la réglementation concernant les bruits de voisinage. Zoom sur les principales règles.

PROPRIÉTÉS PRIVÉES



Les occupants des **propriétés privées** doivent prendre toutes précautions de jour comme de nuit pour que le voisinage ne soit pas troublé par des bruits émanant de ces lieux privés (musique, appareils ménagers, déplacement meubles...)



Les travaux de bricolage, jardinage ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.



Animaux

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES



Sont interdites entre 22h00 et 6h00 les livraisons de marchandises ou toute autre activité pouvant occasionner une gêne sonore pour le voisinage.

AUTRES ACTIVITÉS



Le stationnement ou l'arrêt prolongé de tout véhicule ne doit pas être source de nuisances sonores pour le voisinage. Dans, ou à proximité des zones d'habitation, les gestionnaires d'activités de loisirs (ball-traps, moto-cross, circuit automobile, karting...) devront prendre toutes précautions pour que ces activités ne troublent pas la tranquillité du voisinage.

CHANTIERS (CHANTIERS DE TRAVAUX PUBLICS OU PRIVÉS)



Les travaux susceptibles d'être source de nuisances sonores pour le voisinage sont interdits :

- tous les jours ouvrables de 20h00 à 07h00
- tous les samedis de 20h00 à 8h00
- toute la journée des dimanches et jours fériés

exceptées les interventions en urgence pour nécessité publique ou programmées en dehors de ces horaires pour limiter leur impact sur la circulation routière.

Cette année, c'est décidé, je réduis mes déchets !

résolution n° 4

*J'appose un
stop-pub sur ma
boîte aux lettres.*



L'autocollant gratuit **STOP PUB** de Vienne Condrieu Agglomération est disponible dans votre mairie ainsi qu'au siège de l'Agglo, 30 Avenue Général Leclerc 38200 Vienne (Espace Saint-Germain - Bâtiment Antarès)

LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT TOUTE L'ANNÉE !

POUR NOTRE AIR ET NOTRE SANTÉ,
IL EXISTE DES SOLUTIONS FERTILES !

Des solutions alternatives existent :



BROYAGE



COMPOSTAGE



PAILLAGE

Retrouvez tous nos conseils sur :
www.vieille-et-petit.fr ou sur l'interacteur du guide des déchets verts

VALORIZON

ars



www.lafetedesvoisins.fr

DECHETS VERTS

C'est l'occasion de se rappeler quelques règles qui éviteront des problèmes :

- Tailler les branches qui dépassent chez son voisin
- Se renseigner auprès de sa mairie pour connaître les heures autorisées pour faire du bruit (horaires rappelés ci-contre)
- Par respect pour l'écologie, ses voisins, et pour prévenir les risques d'incendie, brûler ses déchets est INTERDIT et vous expose à une amende allant jusqu'à 450 €.

Des alternatives existent :

- Broyage et paillage
- Pratiquer le mulching lors de la tonte
- Compostage
- Déchèterie



FETE DES VOISINS

La Fête des voisins a été créée en 1999. Elle permet de réunir les habitants d'un même quartier ou d'une même rue pour mieux se connaître et partager un moment convivial. En 2023, la fête des voisins aura lieu **vendredi 2 juin** mais tout un chacun a la possibilité de mettre en place cet événement, en invitant ses voisins à se réunir quand bon leur semble.

A cette occasion, la municipalité met à disposition gratuitement tables et bancs.

Se renseigner en mairie
Tél : 04 74 56 89 99

ETAT CIVIL

BONNE NOUVELLE !

BIENTOT UN SERVICE POUR FAIRE SA CARTE IDENTITE ET PASSEPORT A CONDRIEU

Courant mai, les habitants de Condrieu et des alentours, dont Les Haies, pourront demander une carte d'identité ou un passeport **à la mairie de Condrieu**.

Dans un premier temps, le guichet dédié sera **ouvert le mercredi après-midi et le samedi matin**.

Le dossier devra être rempli au préalable, sur internet, sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS).

→ Pour cela il faut créer un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisée et saisir son état civil et son adresse : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr/>

→ Un numéro de pré-demande vous sera attribué. Il faudra le noter et le présenter lors de votre rendez-vous en mairie. Ce numéro permettra à l'agent de l'état civil de récupérer les données.

→ Prendre rendez-vous en mairie pour la prise d'empreinte et le dépôt du dossier (justificatif d'état civil et de nationalité, justificatif de domicile, photo d'identité, timbre fiscal et déclaration perte ou vol le cas échéant).

Lien pour prendre RDV . <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/>



BONNE NOUVELLE !

CARTE IDENTITE / PASSEPORT : EXAMENS

Les cartes nationales d'identité et les passeports **expirés depuis moins de 5 ans** seront valides pour passer les examens prévus aux mois de mai et juin 2023 et pour l'inscription au permis de conduire dans les auto-écoles.

Ce dispositif, déjà mis en œuvre en 2022, bénéficie aux élèves et aux étudiants de l'enseignement secondaire, des lycées de l'enseignement agricole et de l'enseignement supérieur mais également aux candidats au permis de conduire.



AGRICULTURE

COLLECTE ET VALORISATION DES PLASTIQUES AGRICOLES

Récupération des films d'ensilages, ficelles et filets de balle ronde :
du mardi 9 au vendredi 12 mai 2023.

La collecte est réservée uniquement aux professionnels agricoles.

Ces déchets doivent être déposés à la Coopérative OXYANE
404 chemin de Longchamp - 69420 LES HAIES

Tél : 04 74 53 66 47 - adresse e-mail : mag425@groupe-oxyane.fr

Horaires : lundi / mardi / jeudi / vendredi de 8h à 12h et 14h à 17h30 - mercredi de 8h à 12h

L'agriculture génère des déchets, comme toute activité économique. La société Adivalor, créée au niveau national en 2001 par les coopératives agricoles, organise la collecte, le tri puis le recyclage via des filières spécialisées de la plupart des déchets générés par l'activité de ses agriculteurs et viticulteurs-coopérateurs.

A.D.I.VALOR (Agriculteurs, Distributeurs, Industriels pour la VALORisation des déchets agricoles) est une initiative volontaire et collective de l'ensemble de la profession agricole.

AGRICULTURE



Le printemps des fermes

Samedi 13 mai 2023
de 10h à 18h

VISITES
GRATUITES

SANS RÉSERVATION

Fermes participantes - 2023

- ◆ **DOMAINE DE ROSIERS** (Ampuis)
Vin
- ◆ **LE JARDIN DU GORNETON** (Chasse-sur-Rhône)
Légumes
- ◆ **DOMAINE DE MARTENE** (Estrablin)
Céréales
- ◆ **SPIRULIB** (Eyzin-Pinet)
Spiruline (accueil : Gilles Lentillon / GAEC de la Souris verte / Bergerie des Guettières)
- ◆ **FERME DE LOUTRE** (Les Haies)
Viande de bœuf et de porc
- ◆ **LES COCHONS D'ANAÏS** (Les Haies)
Viande de porc
- ◆ **LES DÉLICES DU VERGER** (Loire-sur-Rhône)
Fruits, jus de fruits (accueil : Abricot et Potiron)
- ◆ **LA FERME DE CHASSE NUAGE** (Longes)
Fromage de chèvre
- ◆ **GAEC LE MAS D'ILLINS** (Luzinay)
Lait et faisselles
- ◆ **LES VOLAILLES DE M. BÉGUIN** (Seyssuel)
Poulets, pintades, cailles, pigeons, lapins, œufs plein air
- ◆ **DOMAINE EYMIN TICHOUX** (Seyssuel)
Vin
- ◆ **OGIER FRUITS** (Seyssuel)
Fruits, jus de fruits, fruits au sirop et eau de vie (accueil : Domaine les Serines d'Or)
- ◆ **LA FERME DU COLOMBET** (Trevés)
Viande de bœuf, poulets, pintades et farine
- ◆ **LA FERME DU CHIPIER** (Tupin-et-Semons)
Œufs plein air
- ◆ **LES VERGERS DE PLANÈZE** (Tupin-et-Semons)
Fruits, petits fruits et légumes
- ◆ **MAISON MORANDIÈRE** (Villette-de-Vienne)
Savons et cosmétiques au lait d'ânesse et à l'huile de cameline
- ◆ **MAISON COLOMBIER** (Villette-de-Vienne)
Eau de vie de poire, confitures, chocolat à l'eau de vie, céréales
(accueil : Le Verger Blond / Les Jardins du Ré moulon / La Brasserie des Roches)

PORTES OUVERTES

Des agricultrices et agriculteurs
vous invitent à découvrir leurs fermes
de Vienne à Condrieu

Retrouvez le programme détaillé sur
www.vienne-condrieu-agglomeration.fr

Vienne
Condrieu
Agglomération

VIGILANCE SECHERESSE : LES BONS GESTES

Compte tenu de la situation déficitaire de la ressource en eau pour la saison, la préfète du Rhône a décidé de placer l'ensemble des masses d'eau souterraines du département du Rhône et de la Métropole de Lyon en situation de vigilance sécheresse, depuis le 12 avril dernier.

Que ce soit à partir des prélèvements dans les cours d'eau, les nappes ou les réseaux publics de distribution, chaque citoyen doit être vigilant et adopter les bons réflexes pour une gestion économe de l'eau, afin d'éviter de porter atteinte à ce bien précieux pour tous les usagers.

Plus d'info : <https://www.rhone.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-developpement-durable-risques-naturels-et-technologiques/Eau/Secheresse/Secheresse>



Mesures de restriction à respecter dans le Rhône

Usages d'agrément

VIGILANCE

ÉCONOMIES VOLONTAIRES

Gestes Éco-citoyens



Limiter l'arrosage en plein jour



Limiter le nettoyage des façades, des voitures, voiries publiques et privées



Limiter le remplissage des piscines et le fonctionnement des fontaines à circuit ouvert



Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels sur le site internet du Rhône

<http://www.rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-developpement-durable-risques-naturels-et-technologiques/Eau/Secheresse>

JOURNEES JEUX



à la salle des fêtes des HAIES

de 10h à 18h

Vendredi 30 septembre 2022 (gratuit)

Vendredi 25 novembre 2022

Vendredi 6 janvier 2023

Vendredi 3 mars 2023

Vendredi 31 mars 2023 (veillée)

Vendredi 12 mai 2023

Vendredi 2 juin 2023

Nous recherchons
des BENEVOLES
pour quelques
heures, faites-vous
connaître en mairie !

Venez jouer et découvrir pour ces journées tous les jeux proposés par le ludomobile

Ouvert à tous les habitants de 0 à 99 ans !
du territoire de Vienne Condrieu Agglomération

Venez nombreux, en famille ou entre amis, avec votre école, votre nounou...
mais surtout avec votre envie de découverte et votre âme d'enfant !!

Plus d'info :

Tél : 07 86 62 36 18

Mail : ludomobilemjcvienna@gmail.com

www.ludothequemjcvienna.fr

En partenariat avec :

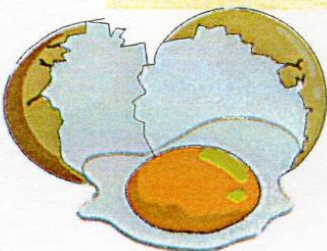


Tournée du 1er mai

Pour fêter le début du printemps, ainsi que l'arrivée des beaux jours, les Zazous viennent toquer à votre porte comme à leur habitude pour vous apporter une fleur ainsi que notre bonne humeur et récolter les œufs.

La tournée débutera, le samedi 29 avril matin (10h) par l'extérieur du village (Cossin... le Rapart), elle se continuera le dimanche 30 avril en commençant par le haut du village. Et enfin la tournée se terminera le 1er mai par le bas du village.

Et bien évidemment on vous attend aussi le dimanche 7 mai, à la salle des fêtes à partir de 8h pour venir partager l'omelette autour d'un verre.





Du côté de l'école...

SORTIE NATURE

Au début du printemps, les enfants de CP, CE1, CE2 ont bénéficié d'une animation nature. Le matin en classe, l'animatrice nature les a sensibilisés aux haies champêtres bordant les chemins et les champs ; grâce à des diaporamas et jeux ludiques, elle leur a fait découvrir leurs rôles, leurs intérêts, la faune et la flore présentes...

L'animatrice a été étonnée que les enfants sachent ce qu'est une haie... mais ce à quoi elle n'a pas pensé, c'est qu'en habitant un village qui porte le nom Les Haies, les enfants ont déjà une petite idée !!

L'après-midi, accompagnée d'un bénévole, Monsieur PAOLUCCI, la classe est partie en balade autour du village pour découvrir sur le terrain ce qu'est une haie. Les élèves ont pu écouter, observer, sentir, toucher, en privilégiant l'expérience, le contact direct avec la nature.

Ils ont pu découvrir les végétaux qui constituent les haies. Ils n'ont pas vu les animaux qui y vivent mais ont pu observer des traces d'animaux (empreintes de sanglier et chevreuil, indices de fouines...). Les enfants ont ainsi pu découvrir la biodiversité de la nature qui les entoure, aborder les phénomènes de saison, comme la migration des oiseaux ou la végétation, ou bien celui des chaînes alimentaires.

La découverte et la sensibilisation des enfants à leur environnement proche sont essentielles pour une meilleure compréhension de la nature.



La recette au fil des saisons....

FEUILLETES CHEVRE & EPINARD

Des paniers feuilletés garnis d'épinards à la crème et de fromage de chèvre...

Préparation : 10 min

Cuisson : 20 min

Ingrédients :

- 4 carrés feuilletés (1 pâte feuilletée dans laquelle vous découpez 4 carrés en enlevant les bords arrondis)
- 400 gr d'épinards hachés (frais ou surgelés)
- 2 fromages de chèvre type Rigotte de Condrieu coupés en 2 dans le sens du de l'épaisseur
- 1 échalote
- 1 gousse d'ail
- 3 cuillères soupe de crème fraîche épaisse
- 1 jaune d'œuf
- Herbes de Provence
- Sel, poivre
- Huile d'olive



Préparation :

- Faire revenir dans l'huile d'olive l'échalote émincée, la gousse d'ail écrasée et ajouter les épinards. Saler, poivrer et faire cuire une dizaine de minutes. Incorporer la crème fraîche, bien mélanger et laisser refroidir.
- Sur chaque carré feuilleté, disposer au centre un peu de préparation aux épinards et ajouter une rondelle de fromage de chèvre.
- Refermer les 4 angles au centre et badigeonner chaque feuilleté de jaune d'œuf (dilué dans un peu d'eau).
- Parsemer d'herbes de Provence et enfourner 20 minutes à 180°C
- Servir avec une salade verte.
- Bonne dégustation !

Vous aussi faites-nous partager vos recettes de saison en les transmettant à la mairie : mairie@leshaies.fr